



Commune des Adrets-de-l'Estérel
Département du Var



PLAN LOCAL D'URBANISME

5. Annexes

5.3. Servitudes d'Utilité Publique

5.3.1 Liste des Servitudes d'Utilité Publique au 01/09/2016

Elaboration du PLU :

Prescription par délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2012

Arrêt par délibération du Conseil Municipal en date du 20 mai 2021

Approbation par délibération du Conseil Municipal en date du

A1 – SERVITUDE RELATIVE A LA PROTECTION DES BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Les articles L. 151-1 à L. 151-6 du code forestier sont abrogés mais les servitudes existantes continuent d'être appliquées (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme I - A - a - 1°)

Forêt départementale Malpasset

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9

Centre de l'Office National des Forêts - Agence Interdépartementale du Pradet – Chemin San Peyre - 83220 Le Pradet

Acte : Non renseigné

Forêt domaniale de Saint-Cassien

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9

Centre de l'Office National des Forêts - Agence Interdépartementale du Pradet – Chemin San Peyre - 83220 Le Pradet

Acte : Non renseigné

Forêt communale de MONTAUROUX

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9

Centre de l'Office National des Forêts - Agence Interdépartementale du Pradet – Chemin San Peyre - 83220 Le Pradet

Acte : Non renseigné

Forêt communale des ADRETS-DE-L'ESTEREL

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9

Centre de l'Office National des Forêts - Agence Interdépartementale du Pradet – Chemin San Peyre - 83220 Le Pradet

Acte : Non renseigné

A2 – SERVITUDE ATTACHEE A L'ETABLISSEMENT DES CANALISATIONS SOUTERRAINE D'IRRIGATION

Articles L.152-3 à L.152-6 du code rural et de la pêche maritime (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - C - b - 2°)

Canalisations souterraines d'irrigation

Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale - Le Tholonet - CS 70064 13182 Aix en Provence cedex 5

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9

Acte : Non renseigné

Réseau Les Adrets de l'Estérel

Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale - Le Tholonet - CS 70064
13182 Aix en Provence cedex 5

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de Marine - B.P.
501 - 83041 Toulon cedex 9

Acte : Non renseigné

A5 – SERVITUDE ATTACHEE AUX CLASSEMENT, INSCRIPTION ET PROTECTIONS DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

Articles L. 152-1 & L. 152-2 du code rural et de la pêche maritime (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - C - b - 1°)

Canalisations publiques du réseau de distribution d'eau potable et d'assainissement

Services communaux

Acte : Non renseigné

AC1 – SERVITUDE RELATIVE AUX SITES INSCRITS ET CLASSES

Articles L. 621-1 et suivants, L. 642-9 et L. 621-30 et L. 621-3 du code du patrimoine (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme I - B - a)

Monument historique classé : Aqueduc antique de Fréjus (restes)

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Var - 449 Avenue de la Mitre - 83000
Toulon

Acte : Non renseigné 12/07/1886

AC2 – SERVITUDE RELATIVE AUX SITES INSCRITS ET CLASSES

Article L. 341-1 (sites inscrits) et article L. 341-2 (sites classés) du code de l'environnement et article L. 642-9 du code du patrimoine (zones de protection) (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme I - B - b)

Site classé : Massif de l'Estérel oriental Services communaux

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Provence-Alpes-Côte d'Azur - Service biodiversité, eau et paysages - CS 80065 – 16 rue Zattara –
CS70248 – 13331 Marseille cedex 3

Acte : Décret 03/01/1996

AS1 – SERVITUDE RESULTANT DE L'INSTAURATION DE PERIMETRES DE PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Articles L. 1321-2, L. 1321-2-1 et R. 1321-6 et suivants du code de la santé publique (eaux potables) - articles L1322-3 à 1322-13 et R. 1322-17 et suivants du code de la santé publique (eaux minérales) - (annexe aux articles R151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme

Périmètres de protection de la retenue de Saint Cassien

Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale du Var - Cité Sanitaire – avenue Lazare Carnot -
83076 Toulon cedex

Bureau de Protection des Ressources en Eau des collectivités (BPREC), Rond-Point du 4 Décembre
1974, 83007 Draguignan Cedex

Acte : Arrêté préfectoral 07/09/1972

I4 – PERIMETRE DE SERVITUDE AUTOUR D'UNE LIGNE ELECTRIQUE AERIENNE OU SOUTERRAINE

Articles L. 323-3 à L. 323-10 du code de l'énergie (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II- A - a)

Réseaux de distribution publique M.T. et B.T.

ERDF ARE PACA Est - Avenue Edith Cavell - 83418 HYERES

ERDF ARE PACA Ouest - Chemin Saint Pierre - 13722 MARIGNANE

Acte : Non renseigné

Liaison souterraine 225 kV : BIANCON - FREJUS

RTE (Réseau Transport d'Electricité) – Groupe Maintenance Réseau Côte d'Azur – chemin de la gare de Lingostière – St Isidore - CS 23247- 06205 NICE CEDEX 3 – TEL 04.93.18.39.39

Acte : Arrêté interministériel 28/03/2012

INT1 – SERVITUDE INSTITUEE AU VOISINAGE DES CIMETIERES

Article L. 2223-5 du code général des collectivités territoriales (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme IV - A - a)

Cimetière communal des Adrets de l'Estérel

Services communaux Mairie des Adrets de l'Estérel

Acte : Non renseigné

PM1 – PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES ET PLANS DE PREVENTION DES RISQUES MINIERS – DOCUMENTS VALANT PPRN

Articles L. 562-1 et L. 562-6 du code de l'environnement (plans de prévention des risques naturels prévisibles) et article L. 174-5 du code minier (plans de prévention des risques miniers) (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme

Plan de Prévention des Risques Naturels d'Incendies de Forêt

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9

Acte : Arrêté préfectoral 30/01/2015

PT1 – SERVITUDE DE PROTECTION DES CENTRES DE RECEPTION RADIOELECTRIQUE CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES

Articles L. 57 à L. 62-1 et R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - E - 2°)

Centre radioélectrique du Mont Vinaigre

France Télécom UPR - SE - Bureau Parc Bâtiment H - 18-24 Rue J. Réattu - 13009 Marseille

Acte : Décret 04/01/1974

T7 – SERVITUDE ETABLIES A L'EXTERIEUR DES ZONES DE DEGAGEMENT

Article L. 6352-1 du code des transports (Annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - D - e - 4°)

L'ensemble du territoire national est couvert par la servitude T7 à l'exception des zones couvertes par la servitude T5

Direction Régional de l'Aviation Civile du Sud-Est - 21 avenue Jules Isaac - 13617 Aix en Provence
cedex

Acte : Arrêté interministériel 25/07/1990